



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur Jean-Claude BOSCHEL
Président
Association de Défense contre les Nuisances
Aériennes (ADNA)
127 rue de la Fontaine
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Cannes, le 29 janvier 2018

Réf. : DC/MAB/sab18004356DS

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de votre dernière correspondance par laquelle vous m'adressez copie de vos échanges avec Monsieur Dominique Thillaud, Président du Directoire des Aéroports de la Côte d'Azur.

Dans la continuité de ce courrier et depuis la dernière Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport Cannes-Mandelieu du 23 juin 2017, les relations avec l'aéroport et la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ont permis des avancées dans la prise en compte des problématiques soulevées par l'ADNA.

En effet, à la suite de votre rendez-vous en Mairie du 8 septembre dernier avec Marie Pourreyron, Adjointe au Maire déléguée à l'environnement, et Mathilde Bernard, Conseiller Technique au sein de mon Cabinet, au regard des difficultés rencontrées pour obtenir une réponse de la part de l'aéroport sur les possibilités d'atterrissage par le nord-ouest, je suis intervenu auprès de la direction de l'aéroport Cannes-Mandelieu pour stimuler l'avancée de l'étude menée par les Services de la Navigation Aérienne du Sud-Est (SNA-SE) sur une telle trajectoire d'approche de l'aéroport.

Une première réunion a ainsi été organisée le 10 décembre 2017 entre les collectivités membres de la CCE et les services de l'aéroport au cours de laquelle ont été présentées les dernières statistiques, les relevés de l'activité aéroportuaire et les conclusions de l'étude sur l'approche nord-ouest de l'aéroport.

Si les relevés de bruit présentent une avancée notable liée à l'application de la charte environnementale, le rendu des conclusions de l'étude, intégrant les réserves de la DGAC, sans argumentaire ou explication spécifique, a suscité une légitime incompréhension de la part des représentants des collectivités conviés.

C'est pourquoi une nouvelle réunion de travail s'est tenue le 19 décembre avec les services aéroportuaires et ceux de l'agglomération Cannes Lérins. Il a été convenu que les arguments techniques à l'origine des réserves mentionnées par les représentants de l'aéroport seraient présentés aux associations et donneraient lieu à débat le 10 janvier 2018.

C'est ce qui a été fait de façon très constructive le 10 janvier dernier, lors d'échanges entre spécialistes de l'aéronautique. Nous avons noté une véritable ouverture de la DGAC qui devrait être attentive aux réponses écrites qui pourront être apportées par l'ADNA à l'étude réalisée.

Aujourd'hui, un travail avec la DGAC sur les possibilités d'assouplissement de la réglementation en vigueur pour cette approche nord-ouest doit être réalisé dans les meilleurs délais afin d'obtenir à court terme l'autorisation d'une approche expérimentale à vue pour certains types d'aéronefs sans la nécessité d'un équipement de navigation satellitaire.

Soyez assuré que les services de la Mairie de Cannes et de l'Agglomération Cannes Lérins, notamment Philippe Carassou-Maillan, Directeur général adjoint, demeurent particulièrement attentifs au suivi de ce dossier.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Maire,



David LISNARD